

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°171 - 29 juin 2026

A LA UNE



Renouvellement du Conseil d'administration : les résultats du scrutin sont connus

Le scrutin pour le renouvellement du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère s'est achevé ce jeudi 25 juin 2026.

[En savoir +](#)



Débat obligatoire PSC : y avez-vous pensé ?

Les collectivités doivent organiser un débat sur la protection sociale complémentaire des agents dans les 6 mois suivant l'installation de leur assemblée délibérante. Retrouvez le replay du webinaire, le support de présentation et la délibération.

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Congé supplémentaire de naissance : une FAQ de la DGAFP

Le congé supplémentaire de naissance (CSN) est entré en vigueur le 1er juin 2026. Créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, ce congé bénéficie à tous les parents, quels que soient leur statut et leurs modalités d'emploi. La DGAFP met à la disposition des employeurs et des agents une foire aux questions afin de préciser les modalités de gestion de ce congé.

[FAQ CSN](#)

Annulation des modalités de report et d'indemnisation des congés annuels par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a annulé l'article 4 du décret n°2025-564 du 21 juin 2025 relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel dans la fonction publique. Le juge annule cet article dans la mesure où il ne prévoit pas l'information nécessaire des agents par leur employeur sur le nombre de jours de congés reportés dont ils disposent et la date jusqu'à laquelle ces jours de congés peuvent être pris. Cet article ne prévoit pas non plus le droit au report des congés annuels non pris lorsque l'agent a été empêché, pour des raisons tirées de l'intérêt du service, de prendre ses quatre premières semaines de congés annuels avant la fin d'une année civile. Les modalités à appliquer désormais sont celles prévues par

la directive 2003/88 du 4 novembre 2003, ainsi que par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et la jurisprudence administrative :

- Le report s'effectue dans la limite de 15 mois suivant le terme de l'année concerné (soit jusqu'au 31 mars de l'année N+2) et dans la limite de 4 semaines de congés annuels non pris.
- L'indemnité est calculée en référence à la rémunération que l'agent aurait normalement perçue lors des congés annuels qu'il n'a pas pu prendre, soit un taux journalier égal à 1/30ème de son traitement net.

[Conseil d'Etat, 16 juin 2026, n°506127](#)

Légalité d'une sanction disciplinaire durant un congé maladie

Le juge administratif a confirmé la légalité de l'entrée en vigueur d'une sanction d'exclusion temporaire de fonctions durant le congé maladie d'un agent, privant ce dernier de rémunération pendant toute la durée de cette exclusion. La procédure disciplinaire et la procédure de mise en congé maladie sont des procédures indépendantes. Aussi, la circonstance qu'un agent soit placé en congé maladie ne fait pas obstacle à l'exercice de l'action disciplinaire à son encontre et, le cas échéant, à l'entrée en vigueur d'une sanction disciplinaire. En effet, les textes concernant les droits à rémunération des agents en maladie ont pour seul objet de compenser la perte de rémunération due à la maladie. Ils ne peuvent avoir pour effet d'accorder à un agent bénéficiant d'un congé maladie des droits à rémunération supérieurs à ceux qu'il aurait eus s'il n'avait pas bénéficié de ce congé. Dès lors, un agent faisant l'objet d'une exclusion temporaire de fonctions étant privé de rémunération pendant la durée de cette exclusion, il ne saurait, pendant cette période, bénéficier d'un maintien de rémunération du fait de son placement en congé maladie.

[CAA Nantes, 16 juin 2026, n°25NT01445](#)

Désignation du référent déontologue pour les élus : l'AMF met des outils à disposition des collectivités

Depuis le 1er juin 2023, les collectivités ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour leurs élus. Les articles R.1111-1-A et suivants du CGCT fixent les modalités de désignation. La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local. Le décret n°2022-1520 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Afin d'aider les collectivités dans cette démarche, l'Association des maires de France met à leur disposition des outils tels que : une [note concernant le référent déontologue](#), une [note de présentation pour la délibération désignant le référent déontologue](#), la [liste des référents déontologues présentés par les AD](#), la [liste des référents déontologues AMF](#).

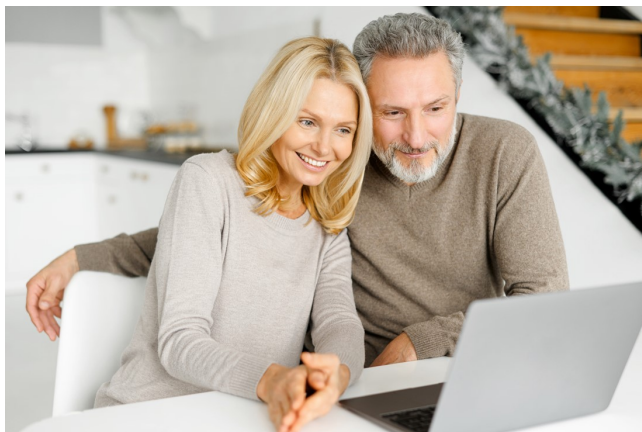
LE CDG ET VOUS



Élections professionnelles 2026 : vérification et mise à jour des listes électorales

Le CDG29 rappelle les démarches à réaliser dans le cadre des élections professionnelles 2026. Deux courriels envoyés début juin précisent l'accès à la plateforme « Échanges » pour télécharger, vérifier et compléter les listes électorales dans les délais impartis.

En savoir +



Retraite progressive : le support du webinaire disponible

Le support du webinaire consacré à la retraite progressive est désormais en ligne. Une FAQ viendra prochainement compléter les réponses apportées lors de la session.

[En savoir +](#)



Égalité femmes-hommes en Bretagne : les nouveaux chiffres clés 2026 publiés

La nouvelle édition des chiffres clés de l'égalité femmes-hommes en Bretagne est disponible. Enrichie et élargie, elle dresse un état des lieux détaillé de la situation sur le territoire.

[En savoir +](#)

[> Toutes nos actualités](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

Consultez les [offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](#)

Le service intérim recrute

- Agent comptable (H/F) – Secteur Presqu'île de Crozon
- Agent d'accueil social et de gestion administrative (H/F) – Secteur de Brest Ouest
- Chef d'équipe du service de collecte des déchets (H/F) – Secteur de Quimperlé
- Agent technique des espaces verts et naturels (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des espaces publics spécialité voirie (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent des interventions techniques polyvalent – bâtiments (H/F) – Secteur de Quimper
- Agent des interventions techniques polyvalent – voirie (H/F) – Secteur de Quimper

Postuler à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



Webinaire “Sensibilisation RGPD-CYBER nouveaux arrivants”

Vendredi 3 juillet 2026
Distanciel (visio Teams)

Votre collectivité accueille de nouveaux agents ?
Offrez-leur une formation indispensable sur le RGPD et la cybersécurité !

[En savoir +](#)



Les ateliers “gestion de crise” de la protection des données 2026

Mardi 8 septembre 2026
Landivisiau

L'équipe du service Protection des Données (RGPD et Cybersécurité) vous propose des sensibilisations à destination des élus, SG et DGS des collectivités du Finistère.

[En savoir +](#)

[> Tout l'agenda](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)